

LES TRANSPORTS

En matière de transports, le Mexique s'est doté d'une infrastructure de qualité remarquable, bien adaptée au commerce extérieur. On trouve au Mexique 39 aéroports internationaux, 240 000 kilomètres de routes, un réseau ferroviaire de 26 000 kilomètres et une capacité de production d'électricité de 26 millions de kilowatts, sans oublier ses 16 grands ports de mer par où ont transité en 1990 quelque 167 millions de tonnes de marchandises. Sous la présidence de Salinas de Gortari, l'État mexicain a investi de fortes sommes dans les secteurs des transports et des communications. Le secteur privé a également collaboré à de nombreux projets novateurs, dont le financement des travaux d'amélioration du réseau routier mexicain.

EXPORTATIONS CANADIENNES VERS LE MEXIQUE (en milliers de dollars CAN)

	ROUTE	RAIL	MER	AIR	AUTRE	TOTAL
1987	170 656	72 526	255 173	23 571	54	521 980
1988	162 004	98 349	196 223	29 933	5	486 556
1989	242 388	125 153	150 457	85 929	3	603 959
1990	240 132	155 455	101 704	97 990	45	595 326
1991	250 286	73 853	140 622	59 745	36	524 544

Source : Statistique Canada, Exportations, commerce de marchandises, n° 65-202

Il existe deux moyens pour les exportateurs de se procurer des services de transport vers le Mexique. Ils peuvent faire affaire directement avec les sociétés de camionnage, les bureaux de vente des chemins de fer, les bureaux d'expédition des sociétés aériennes ou les agents des expéditions maritimes, ou bien ils peuvent retenir les services d'un transitaire qui se chargera de tout ce qui a trait au transport. Dans de nombreux cas, et surtout en ce qui concerne les nouveaux exportateurs, on recommande d'avoir recours à un transitaire. Ce dernier peut, au besoin, regrouper les expéditions, recommander le mode de transport qui répond le mieux aux besoins de l'exportateur, s'occuper des documents douaniers, engager un courtier en douane mexicain et régler les questions relatives au transport, à l'entreposage et à la distribution des marchandises au Mexique, si nécessaire. Certaines conditions de vente prévoient que le dédouanement, les licences d'importation, les droits de douane ainsi que le transport, l'entreposage et la distribution des marchandises au Mexique relèvent de l'importateur mexicain.

Dans les conditions actuelles, les sociétés de camionnage qui exploitent des filiales au Mexique ou bénéficient d'ententes de transbordement avec des transporteurs mexicains peuvent offrir un meilleur service car les délais de transbordement à la frontière sont moins longs. Surtout, les exportateurs devraient s'assurer que le transitaire, la société de camionnage ou toute autre société de transport choisie possède l'expérience nécessaire pour assurer le transport de marchandises au Mexique, que ce soit trans-frontière ou à l'intérieur même du pays. L'expérience et l'accès à des personnes-ressources sont des facteurs essentiels à la bonne marche des activités d'expédition. Par le volume de marchandises expédiées, les principaux ports d'entrée au Mexique sont l'aéroport international de Mexico, pour le transport par avion; les villes de Manzanillo, d'Acapulco, de Vera Cruz et de Tampico-Altamira, pour le transport par voie d'eau; et les villes de Tijuana, dans le nord-ouest, et de Nuevo Laredo, dans le nord-est, pour le transport terrestre.